

# L'INFORMATEUR MUNICIPAL



Téléphone : 418 629-4242  
 Télécopieur : 418 629-4090  
 Site Web : <http://www.ville.amqui.qc.ca>  
 Courriel : [administration@ville.amqui.qc.ca](mailto:administration@ville.amqui.qc.ca)

Décembre 2016

## Édition spéciale Budget 2017 de la Ville d'Amqui

Le budget de la Ville d'Amqui, pour l'année 2017, s'élève à 9 417 000 \$, comparativement à 9 195 000 \$ en 2016. Cette majoration de 222 000 \$ représente une augmentation globale des dépenses de 2,41 %.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez des données pertinentes au budget en commençant par une présentation des faits saillants de celui-ci. La présente édition de *L'Informateur municipal* contient également le programme triennal des dépenses en immobilisations que la Ville a adopté en même temps que le budget ainsi que les orientations sur lesquelles le conseil municipal entend mettre l'accent au cours de la prochaine année.

### Les faits saillants du budget 2017

#### Comparatif des budgets 2016 et 2017

	2016	2017	Variations
<b>Recettes</b>			
Taxes	7 156 190 \$	7 367 926 \$	211 736 \$
Paiements tenant lieu de taxes (gouvernements)	516 209 \$	478 975 \$	(37 234) \$
Loisirs	240 175 \$	220 015 \$	(20 160) \$
Autres revenus de sources locales	551 271 \$	570 375 \$	19 104 \$
Subventions gouvernementales	472 900 \$	511 952 \$	39 052 \$
Subventions gouvernementales applicables au service de la dette	202 857 \$	202 757 \$	(100) \$
Appropriation de surplus	55 398 \$	65 000 \$	9 602 \$
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>9 195 000 \$</b>	<b>9 417 000 \$</b>	<b>222 000 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Administration générale	1 184 032 \$	1 266 546 \$	82 514 \$
Sécurité publique et protection incendie	421 278 \$	435 289 \$	14 011 \$
Sûreté du Québec	582 424 \$	605 498 \$	23 074 \$
Réseau routier (voirie, déneigement, signalisation, éclairage, etc.)	1 721 257 \$	1 832 172 \$	110 915 \$
Hygiène du milieu (aqueduc, égouts, matières résiduelles)	1 477 997 \$	1 520 195 \$	42 198 \$
Urbanisme et développement économique	623 256 \$	639 047 \$	15 791 \$
Loisirs (récréatif)	1 341 736 \$	1 346 308 \$	4 572 \$
Loisirs (culturel)	417 447 \$	403 773 \$	(13 674) \$
Frais de financement à la charge de la Ville	987 991 \$	960 370 \$	(27 621) \$
Frais de financement à la charge du gouvernement	202 857 \$	202 757 \$	(100) \$
Immobilisations à même les recettes	234 725 \$	205 045 \$	(29 680) \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>9 195 000 \$</b>	<b>9 417 000 \$</b>	<b>222 000 \$</b>

## Budget 2017: Faits saillants

- Un budget présentant une augmentation des dépenses de 222 000 \$ ou de 2,41 % de plus que l'année antérieure.
- Des dépenses additionnelles générées par l'augmentation des quotes-parts pour le fonctionnement des services régionaux de la MRC de La Matapédia (50 232 \$), par l'augmentation de la facture pour les services de la Sûreté du Québec (23 074 \$), par le coût de l'élection municipale de novembre 2017 au montant de (28 000 \$) et par la croissance des autres dépenses de fonctionnement pour 120 694 \$;
- Des efforts de rationalisation très significatifs des autres dépenses de fonctionnement de la municipalité limitant la croissance totale nette de celles-ci à 120 194 \$, soit de 1,3 %;
- Des revenus additionnels générés par les nouvelles constructions et/ou rénovations résidentielles et commerciales;
- Une majoration, en 2017, de la rémunération des élus selon l'IPC de la présente année;
- Les paiements par carte de crédit effectués à la Ville d'Amqui pour les taxes municipales et autres services ne seront plus acceptés dès l'année 2017. Cela générera des économies annuelles en frais bancaires de 21 000 \$. Il est toujours possible de payer par carte de débit, par chèque, par Internet ou en argent comptant.

## Répartition des dépenses par groupes d'objets

Ce tableau indique la répartition, par groupes d'objets, des dépenses budgétaires. Ces objets, tels que définis au *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*, montrent d'une autre façon la ventilation des dépenses de la Ville.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR OBJETS	Montant	%
Rémunération du personnel et des contributions de l'employeur	2 822 857 \$	30,0 %
Frais de financement à la charge de la Municipalité	960 370 \$	10,2 %
Frais de financement à la charge du gouvernement du Québec	202 757 \$	2,2 %
Quotes-parts (MRC, incendie, Service de développement, Transport adapté, site d'enfouissement, centre de tri, génie municipal, éco-centre, etc.)	1 536 887 \$	16,3 %
Électricité, téléphone et assurances	582 256 \$	6,2 %
Sûreté du Québec	605 498 \$	6,4 %
Dons	71 240 \$	0,7 %
Machinerie municipale	311 995 \$	3,3 %
Immobilisations à même les recettes	205 045 \$	2,2 %
Autres dépenses de fonctionnement	2 118 095 \$	22,5 %
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>9 417 000 \$</b>	<b>100 %</b>

## Un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière sera effectif en 2017

Un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière servira à l'imposition des taxes pour les années 2017, 2018 et 2019. Les évaluations des immeubles ont été redressées par l'évaluateur de la Municipalité. La majoration s'explique par les ventes de certaines catégories d'immeubles depuis quelques années qui se sont conclues à des valeurs de beaucoup supérieures aux valeurs inscrites au rôle d'évaluation foncière. Comme la valeur au rôle d'évaluation doit refléter sensiblement la valeur marchande d'un immeuble,

l'évaluateur doit revoir certaines valeurs tous les trois (3) ans. Précisons qu'il est possible de contester la valeur d'une propriété inscrite au nouveau rôle d'évaluation foncière par l'évaluateur; des informations complémentaires à ce sujet sont données dans les pages qui suivent.

Le tableau suivant démontre que l'augmentation totale des valeurs est différente selon les catégories d'immeubles:

Catégorie	Nombre de dossiers	Évaluation 2016	Évaluation 2017	Variation %
Immeubles résidentiels	2 133	277 279 970 \$	337 905 500 \$	21,9 %
Agriculture, terrains vagues, exploitations forestières et autres	523	27 798 570 \$	33 016 900 \$	18,8 %
Immeubles commerciaux, industriels et services	196	65 804 900 \$	71 668 800 \$	8,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 852</b>	<b>370 883 440 \$</b>	<b>442 591 200 \$</b>	<b>19,3 %</b>

Comme on peut le constater, le secteur résidentiel a subi la plus forte hausse d'évaluation, alors que les autres catégories d'immeubles ont subi une hausse inférieure à la moyenne.

Afin de contrer le transfert fiscal généré par le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière, le conseil municipal continuera d'appliquer, en 2017, des taux variés de taxation.

Le régime d'impôt foncier à taux variés a été créé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du

territoire (MAMOT) afin de limiter le déplacement indu du fardeau fiscal vers une catégorie particulière d'immeubles. Les municipalités peuvent fixer jusqu'à six (6) taux d'imposition différents selon les catégories d'immeubles suivants : les immeubles industriels, les immeubles à six (6) logements et plus, les terrains vagues, les immeubles agricoles, les immeubles résiduels (ce qui englobe le résidentiel) et les immeubles non résidentiels. Des règles de calcul particulières ont été établies par le MAMOT dans la fixation des taux d'imposition par catégories d'immeubles.

## Taux de taxation 2017

### Trois (3) taux de taxation foncière à Amqui

Afin d'équilibrer le budget en 2017, le taux de la taxe foncière applicable aux catégories d'immeubles résiduels (incluant le résidentiel, les terrains vagues et les immeubles agricoles) sera de 1,10 \$ du cent dollars d'évaluation, comparativement à 1,31 \$ en 2016, soit une baisse de 0,21 \$ du 100 \$ ou de 16 %.

Par ailleurs, le taux de la taxe foncière pour les immeubles de six (6) logements et plus sera de 1,25 \$ du 100 \$ d'évaluation, comparativement à 1,48 \$ en 2016.

Quant au taux de la taxe foncière pour les immeubles industriels et non résidentiels (commerces et services) il sera de 1,71 \$ du 100 \$ d'évaluation, comparativement à 1,83 \$ en 2016.

Rappelons qu'un régime d'imposition à taux variés a été instauré par la Ville en 2007 afin de contrer, par catégorie d'immeubles, le redressement des valeurs causé par le dépôt des derniers rôles triennaux d'évaluation foncière.

Par ailleurs, le taux de la taxe d'affaires applicable aux commerces sera de 2,95 \$ du 100 \$ de la valeur locative en 2017. Rappelons que le taux était de 3,06 \$ du 100 \$ de la valeur locative depuis 2013.

Un nouveau rôle de valeur locative a été déposé pour l'imposition des taxes d'affaires. Les valeurs en moyenne ont subi une hausse de 6 %, ce qui explique la diminution du taux de la taxe.

## Taxes de services

Les tarifs d'aqueduc, d'égouts et de gestion des matières résiduelles demeureront inchangés en 2017, soit la même tarification qu'en 2016. Par ailleurs, voici ce qu'il en coûtait par logement en 2016 dans certaines municipalités de la région:

	Aqueduc	Égouts	Matières résiduelles	Total
Amqui	120 \$	140 \$	195 \$	455 \$
Mont-Joli	208 \$	104 \$	190 \$	502 \$
Matane	174 \$	177 \$	120 \$	471 \$
Sainte-Anne-des-Monts	130 \$	217 \$	260 \$	607 \$

# Impact de la variation des taux et des tarifs sur le compte de taxes

Voici ce qu'il en coûtera en taxes municipales pour la résidence moyenne à Amqui dont la valeur s'établit à 156 466 \$, comparativement à une valeur moyenne de 128 843 \$ en 2016.

Unité résidentielle	2016	2017	Majoration	
Résidence desservie par l'aqueduc et l'égout	2 143 \$	2 176 \$	33 \$	1,54 %
Résidence non desservie (ni aqueduc, ni égout)	1 883 \$	1 916 \$	33 \$	1,75 %

En comparaison, voici ce qu'il en coûtait en 2016, en taxes municipales, pour une résidence desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égouts dans les municipalités suivantes:

	Comparaison des comptes de taxes 2016		
	Amqui	Mont-Joli	Ste-Anne-des-Monts
Valeur d'une résidence moyenne en 2016	128 843 \$	130 141 \$	109 821 \$
Compte de taxes d'une résidence moyenne	2 143 \$	2 333 \$	1 918 \$
Compte de taxes d'une résidence de 128 843 \$	2 143 \$	2 315 \$	2 145 \$

L'augmentation réelle du compte de taxe sera différente d'un contribuable à un autre dépendamment du niveau réel d'augmentation de leur évaluation foncière.

Comme l'évaluation moyenne des résidences à un logement est passée de 128 843 \$ à 156 466 \$, soit une hausse moyenne de 21,4 %, les contribuables dont l'augmentation de leur évaluation est inférieure à la moyenne pourraient voir leur compte de taxes diminuer alors qu'à l'inverse une hausse importante de l'évaluation d'un immeuble (supérieure à la moyenne) pourrait expliquer une augmentation plus grande du compte de taxe.

## Les orientations 2017

### Les principales orientations pour 2017

Le conseil municipal de la Ville d'Amqui, avec la participation des principaux chefs de service, s'est impliqué encore très sérieusement afin de pouvoir présenter le présent budget de dépenses d'opération qui s'élève à 9,4 millions de dollars. Nous avons passé huit (8) rencontres spécifiques d'environ trois (3) heures chacune, à examiner tous les paramètres budgétaires internes et externes, à questionner nos façons de faire, à comparer divers éléments avec d'autres municipalités qui nous ressemblent, de même qu'à déterminer nos priorités d'investissements et ce, dans l'objectif d'offrir à chaque Amquien(ne) des services municipaux de qualité au moindre coût possible.

En cette période où l'austérité s'exprime de toutes sortes de manières pour l'ensemble de notre population, nous nous devons de travailler à la confection d'un budget équilibré, avec à l'esprit de nous limiter, si nécessaire, à une très légère augmentation de taxes se situant près de l'IPC (indice des prix à la consommation).

Notre marge de manœuvre ici, à Amqui, demeure très restreinte en raison de la faible croissance annuelle de notre richesse foncière collective. Ce qui, bien entendu, n'est pas le cas pour des villes prospères telles que Rimouski et Rivière-du-Loup principalement, lesquelles réalisent année après année de très intéressants surplus en raison de la

croissance rapide de leurs richesses foncières respectives.

Nous avons la grande responsabilité de continuer d'assumer adéquatement les services que nous offrons à la population, et même de les améliorer autant que faire se peut. Nous avons souvent tendance à oublier pourquoi nous payons des taxes municipales, je vous demande donc d'apporter votre regard très attentionné à la section détaillée de ce journal, où vous y retrouverez la nature de chacune des activités ou services que nous nous payons collectivement.

### Les immobilisations prévues en 2017

Lors de sa séance publique du 19 décembre dernier, la Ville d'Amqui a aussi adopté un nouveau programme triennal des dépenses en immobilisations prévoyant, entre autres, des investissements en immobilisations nettes, après subventions, de plus de 3,5 millions de dollars pour 2017 (voir page 8). Dans un objectif d'amélioration constante de nos infrastructures municipales, nous avons déposé en 2016 plusieurs demandes d'aide financière dans le cadre de programmes qui ont été mis en œuvre récemment par les gouvernements afin de relancer l'économie. Considérant les réponses très positives que nous avons reçues en regard des dites demandes, les principaux travaux et projets d'investissements que nous envisageons de réaliser en 2017 avec le présent budget sont les suivants:

(Suite page 5)

# Les orientations 2017

(Suite de la page 4)

Nous avons annoncé en 2016 que le conseil municipal avait la ferme intention de prendre les moyens nécessaires et réalistes afin d'améliorer de façon tangible notre réseau routier, et tout particulièrement en milieu rural. N'oublions pas que nous devons entretenir un réseau routier municipal de plus de cent sept (107) kilomètres, soit le plus grand réseau municipal existant dans la Vallée de La Matapédia. Pour ce faire, la Ville a déposé au cours de 2016 des demandes d'aide financière dans le tout nouveau programme de subvention pour la réhabilitation du réseau routier local. Ce nouveau programme permet de nous donner un effet de levier à la mise de fonds projetée par la Ville. Ainsi, nous prévoyons réaliser en 2017 :

- La réfection du rang St-Guillaume sur l'ensemble de la partie asphaltée sur une distance approximative de 2,7 kilomètres au montant actuellement estimé à 1 268 000 \$. La Ville anticipe la participation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour une somme de 735 000 \$, pour une contribution municipale nette de 533 000 \$.
- La réfection du rang St-Joseph sur l'ensemble de la partie asphaltée, soit sur une distance approximative de 2,6 kilomètres au montant estimé de 1 240 000 \$. La Ville anticipe la participation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour une somme de 620 000 \$, pour une contribution municipale nette de 620 000 \$.
- La poursuite de la réfection d'une partie du rang St-Paul sur une distance approximative de 1,0 kilomètre au montant estimé de 434 000 \$. La Ville anticipe la participation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour une somme de 217 000 \$, pour une contribution municipale nette de 217 000 \$.

Le conseil municipal envisage également des travaux majeurs de rénovation du garage municipal, immeuble datant de plus de quarante (40) ans, lequel comporte des problèmes majeurs de défauts et de déficiences dont l'affaissement de la dalle, les drains de plancher n'évacuent pas l'eau correctement et le plancher radiant ne fonctionne plus adéquatement. Après l'aréna et le centre récréatif, c'est maintenant au tour de notre garage municipal de subir une très importante cure de rajeunissement. Ainsi, nous prévoyons débiter les travaux suivants en 2017:

- La réfection du garage municipal et de la caserne incendie au montant estimé de 3 359 000 \$. La Ville anticipe la participation du gouvernement dans le cadre du programme PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités) pour une somme de 2 183 000 \$, pour une contribution municipale totale nette en 2017 et 2018 de 1 176 000 \$;

Le conseil municipal envisage également en 2017 de réaliser des travaux largement subventionnés dans le cadre du programme FEPTU, programme initié en 2016 par le gouvernement du Québec afin de pouvoir réaliser

obligatoirement en 2017 des travaux de réfection de réseaux d'aqueduc et d'égouts, dans l'objectif de relancer l'économie québécoise. Ainsi, nous prévoyons réaliser en 2017 et ce, grâce au fait que nous avons déposé nos demandes d'aide avant la fin de la période de dépôts de projets et que celles-ci ont toutes été acceptées, les travaux suivants :

- La réfection d'une partie des rues Alexis, Brigitte, Normand Nord et Normand Sud, place Guérette ainsi que la rue Roy au montant estimé de 1 500 000 \$. La Ville anticipe la participation du gouvernement dans le cadre de ce programme pour une somme de 1 250 000 \$, pour une contribution municipale totale nette de 250 000 \$.
- La desserte en aqueduc et égouts du secteur de la place Lévesque, secteur situé dans l'aire ultra-sensible de captation de nos puits d'alimentation en eau potable et dont le coût des travaux requis est estimé à 606 000 \$. La Ville anticipe la participation du gouvernement dans le cadre de ce programme pour une somme de 274 000 \$, pour une contribution nette estimée du milieu de 332 000 \$.

Enfin, nous envisageons réaliser d'autres dépenses en immobilisations de plus petite nature à même les fonds énumérés dans le programme triennal des dépenses en immobilisations. Ceux-ci seront réalisés à même les recettes et le fonds de roulement, dont principalement des travaux de pavage dans différentes rues de la municipalité, le remplacement d'une camionnette, etc.

Tous ces projets, ainsi que de nombreux autres sont au centre de nos actuelles préoccupations quotidiennes. Il y a, comme vous êtes à même de le constater, plusieurs tâches sur la planche de travail de votre conseil municipal et de sa vaillante, dévouée et compétente équipe de permanent(e)s.

## En conclusion

Voilà donc en quoi consiste principalement le budget 2017 de la Ville d'Amqui, celui-ci comportant une augmentation de taxes, en moyenne, tout juste à la hauteur de l'inflation IPC. Dans le présent contexte, cela n'a pas été encore une fois un exercice des plus faciles. Soyez assurés que nous avons pris en considération et bien soupesé chacune des très nombreuses demandes qui nous ont été soumises par plusieurs d'entre vous au cours de l'année et même celles qui avaient été accumulées et mises en attente depuis plusieurs années, faute de moyens pour y répondre. Avec ce nouveau budget 2017, nous avons le net sentiment d'avoir fait nos devoirs, et d'avoir réussi à aller chercher les leviers financiers ou l'aide financière requise pour réaliser certains projets depuis si longtemps attendus, et collectivement nous avons fait les choix que nous pensons être les plus appropriés pour nos concitoyen(ne)s, dans un contexte tout particulièrement difficile, avec l'aide très professionnelle et grandement appréciée de chacun(e) de nos permanent(e)s.

*Amquiennement vôtre  
Gaëtan Ruest, ing.  
Maire d'Amqui*

# LE BUDGET 2017

## RECETTES

TAXES 7 367 926 \$			
TAXES FONCIÈRES	TAXES DE SECTEURS	TAXES DE SERVICES	TAXES D'AFFAIRES
5 499 520 \$	19 832 \$	1 642 351 \$	206 223 \$

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES (GOUVERNEMENTS) 474 875 \$		
AFFAIRES SOCIALES	ÉDUCATION	AUTRES
122 224 \$	239 667 \$	112 984 \$

LOISIRS 220 015 \$		
ARÉNA	PISCINE, CENTRE RÉCRÉATIF	AUTRES LOISIRS
66 900 \$	91 125 \$	61 990 \$

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES 574 475 \$						
IMPOSITION DE DROITS	AMENDES ET INTÉRÊTS	SERVICES RENDUS AUTRES MUNICIPALITÉS	CONTRAT MTMD ET ENTRETIEN D'HIVER	CESSION D'ACTIFS	REDEVANCES ÉOLIEN	AUTRES
118 400 \$	98 200 \$	40 045 \$	135 000 \$	45 000 \$	79 400 \$	58 430 \$

SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES 714 709 \$				
BIBLIOTHÈQUE	REDEVANCES MATIÈRES RÉSIDUELLES	REDEVANCES MATIÈRES RECYCLABLES	PÉRÉQUATION	SERVICE DE LA DETTE
24 000 \$	65 400 \$	124 252 \$	298 300 \$	202 757 \$

APPROPRIATION DE SURPLUS 65 000 \$
65 000 \$

TOTAL DES RECETTES 9 417 000 \$
------------------------------------

TAXES FONCIÈRES (par catégorie d'immeubles)	
Résidentiels	1,10 \$ / 100 \$
6 logements et plus	1,25 \$ / 100 \$
Terrains vagues desservis	1,10 \$ / 100 \$
Agricoles	1,10 \$ / 100 \$
Non résidentiels	1,71 \$ / 100 \$
Industriels	1,71 \$ / 100 \$

**TAUX DE TAXES  
2017**

Taxe d'affaires	2,95 \$ / 100 \$
-----------------	------------------

Tarif d'aqueduc 120 \$ par logement
--

Tarif d'égouts 140 \$ par logement
---------------------------------------

Tarif matières résiduelles 195 \$ par logement
---

# ...LES CHIFFRES

## DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 1 266 546 \$					
LÉGISLATION	APPLICATION DE LA LOI	GESTION FINANCIÈRE	GREFFE	ÉVALUATION	AUTRES
258 375 \$	8 000 \$	478 987 \$	292 928 \$	176 891 \$	51 365 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE 1 040 787 \$		
SÛRETÉ DU QUÉBEC	PROTECTION INCENDIE	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET AUTRES
605 498 \$	405 600 \$	29 689 \$

TRANSPORT 1 832 172 \$					
ADMINISTRATION	VOIRIE	DÉNEIGEMENT	ÉCLAIRAGE PUBLIC	SIGNALISATION	TRANSPORT ADAPTÉ
172 375 \$	894 250 \$	627 097 \$	82 650 \$	33 707 \$	22 093 \$

HYGIÈNE DU MILIEU 1 520 195 \$					
ADMINISTRATION	RÉSEAU D'AQUEDUC	RÉSEAU D'ÉGOUTS	ASSAINISSEMENT DES EAUX	MATIÈRES RÉSIDUELLES	PROTECTION DES COURS D'EAU
171 772 \$	126 838 \$	45 418 \$	258 632 \$	911 198 \$	6 337 \$

LOISIRS (CULTUREL) 403 773 \$				
ADMINISTRATION ET AUTRES	BIBLIOTHÈQUE	SALLE COMMUNAUTAIRE	SALLE JEAN-COSSETTE	AUTRES
28 328 \$	145 646 \$	107 493 \$	83 818 \$	38 488 \$

LOISIRS (RÉCRÉATIF) 1 346 308 \$				
ADMINISTRATION	PATINOIRES INT. & EXT.	PISCINE ET C. RÉCRÉATIF	PARCS TER-RAINS JEUX	AUTRES ACTIVITÉS
387 671 \$	407 148 \$	369 304 \$	146 722 \$	35 463 \$

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT 639 047 \$			
URBANISME ET ZONAGE	PROMOTION INDUSTRIELLE	LOGEMENT OMH	REVITALISATION
211 911 \$	309 901 \$	111 235 \$	6 000 \$

FINANCEMENT 1 163 127 \$	
À LA CHARGE DE LA VILLE	À LA CHARGE DU GOUVERNEMENT
960 370 \$	202 757 \$

IMMOBILISATIONS 205 045 \$
AFFECTATION AU FONDS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
205 045 \$

TOTAL DES DÉPENSES 9 417 000 \$
------------------------------------

## Programme triennal des dépenses en immobilisations

Le programme triennal des dépenses en immobilisations comporte un total de onze (11) projets.

Neuf (9) de ceux-ci pourraient être réalisés en tout ou en partie en 2017. Cependant, certains d'entre eux sont toutefois conditionnels à l'octroi d'une aide financière. Le conseil a la responsabilité de mesurer l'impact de ces travaux sur le compte de taxes avant leur réalisation. D'autres projets d'investissements sont prévus pour les années ultérieures.

Le programme triennal des dépenses en immobilisations demeure avant tout un outil de planification des projets d'investissements. Il est donc évident que cette planification ne constitue en aucun cas une décision officielle quant à la réalisation de l'ensemble de ces projets.

	Coût municipal net estimé	Programme triennal des dépenses en immobilisations		
		2017	2018	2019
<b>Immobilisations à même les fonds de la Ville</b>				
Immobilisations à même les recettes	625 045 \$	205 045 \$	210 000 \$	210 000 \$
Immobilisations par le fonds de roulement	660 000 \$	220 000 \$	220 000 \$	220 000 \$
Pavage par le fonds carrières et sablières	180 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
<b>Total partiel</b>	<b>1 465 045 \$</b>	<b>485 045 \$</b>	<b>490 000 \$</b>	<b>490 000 \$</b>
<b>Immobilisations par emprunts</b>				
Réfection du garage municipal	1 176 000 \$	800 000 \$	376 000 \$	
Réfections des rangs St-Guillaume, St-Joseph et St-Paul (partie)	2 370 000 \$	1 370 000 \$	500 000 \$	500 000 \$
Programme FEPTU, réfection de rues diverses	250 000 \$	250 000 \$		
Programme FEPTU, réfection secteur place Lévesque	332 000 \$	332 000 \$		
Travaux au Camping d'Amqui phase 2	500 000 \$		500 000 \$	
Optimisation du plan directeur réseau aqueduc	100 000 \$	100 000 \$		
<b>Total partiel</b>	<b>4 728 000 \$</b>	<b>2 852 000 \$</b>	<b>1 376 000 \$</b>	<b>500 000 \$</b>
<b>Immobilisations subventionnées à 100 %</b>				
Programme TECQ, réfection de rues diverses	1 041 000 \$	200 000 \$	841 000 \$	
Programme TECQ, réfection de la passerelle	400 000 \$		400 000 \$	
<b>Total partiel</b>	<b>1 441 000 \$</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>1 241 000 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>7 634 045 \$</b>	<b>3 537 045 \$</b>	<b>3 107 000 \$</b>	<b>990 000 \$</b>

## La croissance de l'évaluation de la résidence moyenne

Les municipalités ont l'obligation de déposer à tous les trois (3) ans un nouveau rôle d'évaluation appelé rôle triennal d'évaluation foncière (exception obtenue pour 2016). Comme la valeur au rôle d'évaluation d'un immeuble doit refléter sensiblement sa valeur marchande, ceci signifie qu'à tous les trois (3) ans, si le prix de revente des immeubles est supérieur aux valeurs inscrites au rôle d'évaluation, l'évaluateur doit redresser les valeurs. Plusieurs facteurs influencent la valeur moyenne des résidences, entre autres, les permis de rénovation et de construction émis annuellement qui se traduisent par des modifications de valeur. D'autre part, l'augmentation du coût des matériaux et de la main-d'œuvre, les taux d'intérêt sur les emprunts, la rareté des loyers, l'économie locale et surtout les conditions du marché (l'offre et la demande) sont les

principales causes de la croissance de l'évaluation de la résidence moyenne. Le tableau ci-contre indique l'évolution, depuis 2004, de la valeur d'une résidence moyenne à Amqui.

Comme les chiffres l'indiquent, la tendance est à la hausse et l'avenir nous indiquera de quelle manière ce phénomène se poursuivra.

Année	Valeur moyenne des résidences
2004	71 849 \$
2007	82 976 \$
2010	104 600 \$
2013	123 065 \$
2017	156 466 \$



# L'évaluation de votre immeuble est trop élevée, selon vous?

Si vous croyez que la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière ne représente pas fidèlement la valeur marchande de celle-ci, nous vous invitons d'abord à contacter le Service d'évaluation de la MRC de La Matapédia au 418 629-2053, aux postes 1125, 1126 ou 1127, pour obtenir des renseignements.

Advenant que l'information reçue par le Service d'évaluation ne vous satisfait pas, vous pouvez exercer votre droit de demander une révision de la valeur selon la procédure ci-bas énumérée. Rappelons qu'une plainte en regard du rôle s'effectue suite à la réception du compte de taxes (ceux-ci sont postés le 1<sup>er</sup> mars) et avant le 1<sup>er</sup> mai 2017. Il sera impossible de déposer une plainte en 2018 ou 2019 (à moins de mises à jour du rôle d'évaluation); **il faut donc exercer le droit de plainte avant le 1<sup>er</sup> mai 2017.**

## Le droit de plainte suite au dépôt d'un nouveau rôle triennal

La *Loi sur la fiscalité municipale* (articles 24 à 138.4) prévoit une révision administrative relative au contenu du rôle d'évaluation. Sur demande conforme de toute personne ayant un intérêt à cet effet, cette procédure oblige l'évaluateur à donner une réponse écrite au demandeur. L'évaluateur et le demandeur peuvent conclure une entente et ainsi convenir de modification au rôle. En l'absence d'entente, la Loi accorde un recours devant le Tribunal administratif du Québec, à toute personne ayant d'abord déposé une demande de révision.

## Le droit de demander une révision

À la première année d'application du rôle d'évaluation, vous pouvez contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à une unité d'évaluation, en déposant une demande de révision à cet effet. Cette demande est valable pour les trois (3) années d'application du rôle.

Toute personne qui a un intérêt à le faire, peut déposer une demande de révision relativement à une unité d'évaluation.

Une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la Municipalité qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

## Délai à respecter

Pour être recevable, une demande de révision doit être déposée **avant le 1<sup>er</sup> mai de la première année** d'application du rôle d'évaluation. Toutefois, si la demande de révision concerne une situation où l'évaluateur n'a pas effectué une modification obligatoire, elle doit être déposée avant la fin de l'année civile qui suit celle pendant laquelle est survenu l'événement justifiant la modification.

## Procédure à suivre

Si vous désirez demander une révision, vous devez, pour que votre demande soit recevable :

- Remplir le formulaire intitulé « **Demande de révision du rôle d'évaluation foncière** » disponible à l'hôtel de ville ou à la MRC de La Matapédia;
- Remettre le formulaire dûment rempli à l'endroit déterminé à cette fin ou l'envoyer par courrier recommandé;
- Joindre au formulaire la somme demandée par le règlement de la MRC de La Matapédia (le montant est indiqué sur le compte de taxes).

## Autres renseignements

Le personnel en fonction à l'endroit déterminé pour déposer une demande de révision a le devoir de vous prêter assistance si vous le demandez, pour remplir le formulaire ou pour calculer le montant de la somme d'argent qui doit y être jointe.

L'évaluateur de la MRC de La Matapédia, responsable de l'évaluation concernée, est tenu de vérifier le bien-fondé de toute demande de révision qui lui est soumise et d'adresser une réponse écrite au demandeur.

Toute personne qui a fait une demande de révision et qui n'a pas conclu d'entente avec l'évaluateur peut exercer un recours, ayant le même objet que la demande de révision, devant la Section des affaires immobilières du Tribunal administratif du Québec (TAQ).

Par ailleurs, dans les cas prévus par la Loi, une modification résultant d'une entente conclue entre l'évaluateur et le demandeur peut être contestée devant ce tribunal par d'autres personnes directement concernées par l'effet de la modification.

# Comparaison des REVENUS et DÉPENSES de municipalités comparables (Budget 2016)

REVENUS	Amqui	Mont-Joli	Sainte-Anne-des-Monts
Population 2016	6 146	6 451	6 778
Taxes municipales	7 156 190 \$	7 765 390 \$	7 217 028 \$
Paiements en-lieux de taxes	516 209 \$	1 944 065 \$	801 432 \$
Autres services rendus	791 446 \$	992 040 \$	567 101 \$
Transferts (subventions)	675 757 \$	565 730 \$	1 239 635 \$
Appropriation de surplus	55 398 \$	0 \$	0 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>9 195 000 \$</b>	<b>11 267 225 \$</b>	<b>9 825 196 \$</b>

DÉPENSES	Amqui	Mont-Joli	Sainte-Anne-des-Monts
Population 2016	6 146	6 451	6 778
Administration générale	1 184 032 \$	1 604 489 \$	1 345 929 \$
Sécurité publique	1 003 702 \$	1 271 208 \$	1 074 522 \$
Transport routier	1 721 257 \$	2 313 298 \$	1 929 839 \$
Hygiène du milieu	1 477 997 \$	2 345 975 \$	1 924 067 \$
Santé et bien-être	110 700 \$	73 000 \$	60 000 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	512 556 \$	593 979 \$	368 780 \$
Loisirs et culture	1 759 183 \$	1 869 856 \$	1 417 800 \$
Dette à long terme	1 190 848 \$	1 113 535 \$	974 134 \$
Immobilisations	234 725 \$	0 \$	730 125 \$
Appropriation de surplus	0 \$	81 885 \$	0 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>	<b>9 195 000 \$</b>	<b>11 267 225 \$</b>	<b>9 825 196 \$</b>

## Stationnement pendant la période hivernale



Le Service des travaux publics rappelle à tous les propriétaires de véhicules automobiles qu'il est défendu de stationner dans les rues de la ville, entre 23 heures et 7 heures, du 15 novembre au 15 avril.

Si nécessaire, la Ville procédera à l'enlèvement des véhicules en infraction et le coût du remorquage sera à la charge du propriétaire du véhicule.

### Déneigement

La Ville d'Amqui rappelle également à ses citoyens qu'il est interdit de débarrasser la neige des propriétés privées ou publiques dans la rue ou sur les trottoirs.

Cette interdiction a pour but d'assurer aux usagers de la route et des trottoirs un environnement sécuritaire.

## Une borne d'incendie enneigée...

Les bornes d'incendie sont habituellement situées à la limite des terrains privés et plusieurs propriétaires se font un devoir de les déneiger lorsqu'ils sortent la pelle pour nettoyer leur entrée.

Ne pas le faire ou attendre que la Ville le fasse, c'est jouer avec le feu et ça peut être dangereux pour vous, votre famille ou vos voisins. Pendant que les pompiers cherchent la borne d'incendie et la

déneigent, ils ne combattent pas l'incendie !

Ne serait-il pas plus prudent de déneiger ou, à tout le moins, de ne pas enneiger la borne d'incendie située devant chez vous ?

**On ne sait jamais...**

